Zeitschrift: Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 7 (1950)

Heft: 1

Artikel: Prévenir ou guérir : quelques réflexions au sujet des subventions payées par la Confédération en faveur de la gymnastique et du sport

Autor: Kaech, Arnold

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-996642

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

OFFICIEL

Jeunesse forte
PEUPLE LIBRE

Revue mensuelle de l'Ecole Fédérale de gymnastique et de sport (E. F. G. S.) à Macolin.

COMPTE DE CHÈQUE POSTAL EFGS III. 520

Macolin, Janvier 1950 | Abonnement: Fr. 2.– l'an | 7me année | No 1

SOMMAIRE : Prévenir ou guérir. — Notre revue change de chapeau ! — Le basket-ball. — Echos romands. Rayonnement de Lyautey. — S.O.S.

PRÉVENIR OU GUÉRIR

Quelques réflexions au sujet des subventions payées par la Confédération en faveur de la gymnastique et du sport

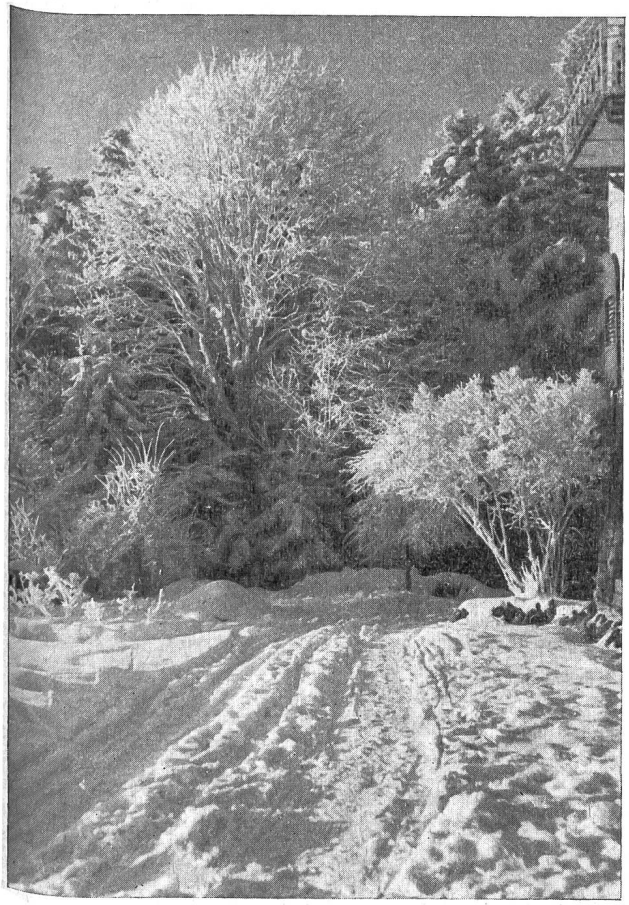

Poésie hivernale..... d'autrefois !

Il me paraît utile d'évoquer une fois ici quelques chiffres à ce propos. Ce sont des chiffres qui n'ont aucun rapport avec des records et des performances sportives, mais qui mettent en évidence et qui permettent d'établir **une comparaison entre les dépenses de la Confédération pour la gymnastique et le sport et quelques autres dépenses de la communauté.** Je ne veux pas prouver par cela quelque chose de bien défini. Je tiens simplement à projeter quelques rayons de lumière sur une situation qui est susceptible d'intéresser le monde sportif. Que le lecteur tire lui-même les conclusions qui s'imposent. Il se peut d'ailleurs que je me trompe ici ou là, que des sommes m'aient échappées ou que les comparaisons boîtent un peu. Soit. En général les proportions doivent être exactes.

* * *

Voyons tout d'abord les dépenses de la Confédération pour la gymnastique et le sport. Elles serviront de base de comparaison pour tous les autres chiffres.

La Confédération dépense de l'argent pour l'exploitation de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport, la formation et le perfectionnement des maîtres de gymnastique, l'inspection de la gymnastique scolaire obligatoire, l'instruction préparatoire volontaire et enfin pour l'organisation des cours des associations de gymnastique et de sport. Les crédits correspondants sont contenus dans le budget de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport et sont gérés par elle, en tant qu'office compétent de la Confédé-

ration (à l'exception d'une petite somme qui figure au budget de l'Ecole polytechnique fédérale.

Durant l'année comptable 1947, le total des prestations de la Confédération pour les domaines mentionnés ci-dessus s'élevait à 2,5 millions de francs environ.

Nous voulons, maintenant confronter ces 2,5 millions à quelques autres chiffres.

* * *

Voici d'abord une comparaison avec le budget militaire. L'attribution des subventions de la Confédération trouve ses bases légales dans la Loi fédérale relative à l'organisation militaire. Ces subventions doivent permettre d'assurer au pays, et plus particulièrement à l'armée, une jeunesse saine et forte. Il n'est pas tenu compte, dans le cadre de cette base légale étroite, de considérations ultérieures concernant l'utilité de la gymnastique et du sport dans le domaine éducatif ou économique p. ex. (Ce qui n'empêche pas qu'il en soit effectivement tenu compte dans la pratique !).

Si nous comparons maintenant les contributions de la Confédération pour la gymnastique et le sport aux dépenses générales pour la défense nationale, nous constatons qu'elles ne sont que le 0,65 % du total du budget militaire. Personne ne pourra prétendre que ce soit exagéré. Si nous considérons d'autre part que c'est l'homme qui compte en premier lieu et non le matériel, on peut admettre que l'on est loin de semer l'or à pleines mains.

Et n'oublions pas ceci. La gymnastique et le sport ne servent pas seulement à l'armée. Ils constituent une part toujours plus importante de la santé et de l'hygiène publique et sont, de ce fait, une tâche de l'Etat. Plus notre pays sera urbanisé (10 % environ de notre population réside seulement à Zurich), plus grand sera le besoin de compensation par des exercices physiques. Fiers que nous sommes de notre instruction publique, de notre travail de précision et de notre « habilité matérielle », nous voulons également être fiers de tout ce que nous entreprenons pour la santé. Quand nous parlons de santé, nous ne pensons pas seulement aux hôpitaux, aux institutions d'assistance, mais aussi aux places de jeux pour enfants, aux halles de gymnastique, aux terrains de jeux et aux pistes de courses aussi bien qu'aux maîtres de gymnastique en nombre suffisant et aux sociétés qui portent la gymnastique et le sport dans la grande masse et qui devraient disposer des moyens nécessaires pour assurer la formation de leurs moniteurs. Si nous considérons tout cela, le subside fédéral de 2,5 millions de francs nous paraît bien modeste.

* * *

Comparons maintenant cette somme avec les dépenses de la communauté pour l'assistance aux buveurs.

Pourquoi précisément avec celles-ci? Quel rapport y a-t-il entre la gymnastique et le sport d'une part et l'alcoolisme et ses suites d'autre part?

Ce rapport nous le trouvons dans la maxime : « Prévenir vaut mieux que guérir ». Peut-elle être appliquée à ce cas ? Nous le croyons. Et nous croyons aussi que la jeunesse enthousiasmée par le sport chérisse d'autres idéaux que les beuveries et les fanfaronnades de bistros. Nous croyons également que la gymnastique et le sport remplissent d'une manière saine et heureuse les heures de loisir et que, tout simplement, l'exercice sportif est un solide bouclier contre le « roi alcool ». Une comparaison des habitudes de vie de notre jeune génération — celle des étudiants et des soldats par exemple — avec celles des classes d'âge d'il y a 30 à 40 ans, confirme notre thèse.

Il n'est d'ailleurs pas du tout facile de déterminer de façon précise les prestations de la communauté pour la lutte contre l'alcoolisme et ses suites. Ces prestations ne font pas toujours l'objet de rubriques spéciales : l'assistance aux pauvres, par exemple, contient également des subsides pour les oeuvres du relèvement des buveurs. En 1931-32, lors des travaux préparatoires pour la votation de la revision de la loi fédérale sur les alcools, une enquête fut mise sur pied dans les cantons. Et sur la base des chiffres fournis par cette enquête, on estima les dépenses annuelles de la Confédération, des cantons et des communes, à 100 millions de francs environ, pour l'assistance aux buveurs, les oeuvres de relèvement des buveurs, etc. Les cantons reçoivent, dans ce but, de la Confédération, le « dixième de l'alcool ».

Face à ces 100 millions nécessités par la lutte contre les suites de l'alcoolisme, les 2,5 millions consacrés à la gymnastique et au sport, par la Confédération — en tant que moyens préventifs — nous paraissent à nouveau très modestes.

Toujours dans le même ordre d'idée de prémunir et de guérir, il convient de relever les dépenses de la communauté pour le service de la santé publique. Choisissons au hasard un domaine quelconque : la lutte contre la tuberculose, par exemple.

Pour l'ensemble de la Confédération, des cantons et des communes, il fut dépensé, en 1947, 20 millions pour l'exploitation des sanatoriums, 5,3 pour l'exploitation des hôpitaux, 12,5 pour les constructions, 4,6 comme contribution aux organisations anti-tuberculeuses et enfin 0,38 million pour le service de la radiophotographie. Au total 43 millions de francs environ, ou 17 fois la somme que la Confédération dépense pour l'encouragement de la gymnastique et du sport. Il nous semble pourtant que la gymnastique scolaire, l'Instruction préparatoire, toute la saine activité des sociétés de gymnastique et de sport en ville et à la campagne, en un mot des poumons bien aérés et des corps vigoureux constituent de très bons atouts dans la lutte contre la tuberculose et que les 2,5 millions de la Confédération, considérés sous cet angle, sont bien placés. On peut même se demander, au contraire, si les efforts faits pour prévenir le mal ne sont pas trop modestes à l'égard de ceux entrepris pour le guérir.

* * *

Examinons enfin un peu plus en détail l'une des rubriques de ce budget de 2,5 millions, celle des subventions fédérales aux associations de gymnastique et de sport. Autrefois, cette contribution était fixée chaque année en raison de l'augmentation des membres et du développement des associations, tandis que depuis bon nombre d'années elle est restée à frs. 370.000.— environ. Les associations emploient cet argent pour la formation de leurs moniteurs, étant entendu qu'une activité fructueuse n'est possible que pour autant que l'on dispose de moniteurs capables. Cette obligation de la Confédération de subsidier ainsi les associations de gymnasti-

que et de sport est d'ailleurs également stipulée dans la loi fédérale sur l'organisation militaire.

Or, chaque année, une lutte acharnée se déclenche au sujet de l'attribution de ces subventions aux associations de gymnastique et de sport. Il nous semble donc indiqué de préciser ici que sous le rapport — purement matériel — une part appréciable de ces subventions revient à la Confédération par le moyen des recettes découlant du sport. Les impôts sur les gains du Sport-Toto (25 % d'impôt anticipé) ont rapporté à l'Administration fédérale des contributions les sommes suivantes :

1945—46 :	0,89	million	de	francs	environ
1946—47 :	0,87	»	»	»	»
1947—48 :	1,04	»	»	»	»

La bonification de l'impôt anticipé, déduit des gains du Sport-Toto, n'est de loin pas pratiquée dans chaque cas. Au surplus, les taux cantonaux n'atteignent en général pas le 25 %, de telle sorte qu'il reste, à la Confédération, un montant fort appréciable. De toute évidence, elle est largement couverte, en particulier, si l'on considère encore d'autres recettes qui lui échoient par les impôts. (En 1945, frs. 218.000.— Sacrifice national des sociétés de gymnastique et de sport; 100.000 francs Impôt sur le bénéfice de guerre de la Société du Sport-Toto, etc., etc.)

Ceci devrait suffire. Personne ne demande que la Confédération fasse de la gymnastique et du sport une affaire lucrative.

* * *

L'utilité de la gymnastique et du sport est, en général reconnue de chacun. Elle se fait sentir dans de nombreux domaines qui ne furent pas tous évoqués ici. Dès que l'on a recours aux subsides de l'Etat il faut s'attendre qu'une contre-partie matérielle soit exigée. Cette contre-partie ne tombe pas toujours sous le sens, elle n'est pas toujours perceptible. C'est pourquoi je me permets encore de formuler cette considération finale :

Il est bon et nécessaire de préciser que les subsides versés pour la gymnastique et le sport sont, contrairement à beaucoup d'autres, investis dans une entreprise vivifiante, qu'une **jeunesse saine,** selon les propres paroles du conseiller fédéral Kobelt, constitue un « capital national inaliénable » et que tous ceux qui ne veulent pas accorder à la gymnastique et au sport les moyens nécessaires à leur développement portent atteinte à l'essence même de notre peuple.

Arnold Kaech.

Notre revue change de chapeau !

On nous reproche souvent, à nous autres Romands, de manquer de suite dans les idées; on nous considère volontiers comme des êtres légers et superficiels. Soit ! et il est heureux que nous soyons caractérisés par cette « apparence » de superficialité. Ce qui ne nous empêche aucunement de posséder certaines qualités qui font « bisquer » nos bons frères d'outre-Sarine.

Tenez, par exemple, ce nouveau chapeau que Jeunesse forte, Peuple libre *arbore aujourd'hui pour la première fois ! Ce n'est pas autre chose que le fruit des laborieuses compilations cérébrales des êtres légers et superficiels que nous sommes ! Le Service romand d'information (S.R.I. pour les initiés !) étant parvenu, après des efforts homériques, à mettre sur pied une affiche qui eut l'heur de plaire, le motif qu'elle évoquait fut considéré comme le vrai symbole de l'I.P.*

Cette course du jeune citadin racé au côté de son camarade campagnard sommairement équipé reflète, en effet, assez bien notre belle activité. C'est, sans doute, la raison pour laquelle le même Service romand d'information a sollicité de l'École fédérale de gymnastique et de sport l'autorisation de remplacer les quatre copains qui tiennent l'affiche depuis tantôt cinq ans, par nos deux gars un peu plus virils et plus expressifs.

Un petit détail qui, psychologiquement, a son importance et que nous tenons à relever. Nos deux jeunes gens courent vers la lumière et non plus avec la lumière dans le dos !

Nous retrouvons, du reste, ce détail dans le refrain du chant de l'I.P. romande :

En avant les amis, en chantant,
Marchons droits, cheveux au vent,
Vers la lumière,

etc., etc...

Nous pouvons donc conclure que, pour cette fois, les Romands ont fait preuve de suite dans les idées et aussi de bon sens !... Mais chut ! on va nous taxer d'orgueilleux et de « monte-jobe » !

A vous, amis lecteurs, qu'en pensez-vous ?

LA RÉDACTION.

Adresse pour la correspondance :

Rédaction de «Jeunesse forte - peuple libre», Macolin

Délai rédactionnel pour le prochain numéro :

10 févier 1950

Changements d'adresse : Prière de les annoncer san retard en indiquant l'ancienne adresse.

Nouvelles adresses : Envoyez-nous les adresses des chefs, des instituteurs, des personnalités qui auraient intérêt à recevoir notre journal.